

RAPPORT

ÉVOLUTION DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS POUR LE 1^{ER} ET 2^{EME} TRIMESTRE 2022

rendu en application de l'article 25, §4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération

Table des matières

1.	CADRE LEGAL	3
2.	ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS.....	3
2.1.	<i>Offre de certificats verts</i>	4
2.2.	<i>Demande de certificats verts (quota de CV)</i>	5
2.3.	<i>CV achetés par le GRTL (Elia)</i>	6
2.4.	<i>Stock de certificats verts</i>	7
3.	CONCLUSION	9

Index graphiques

Graphique 1 :	Evolution trimestrielle du nombre de CV octroyés aux installations Solwatt et Non-Solwatt ...	4
Graphique 2 :	Evolution trimestrielle du nombre de CV restitués selon le quota et CV achetés par le GRTL..	7
Graphique 3 :	Évolution Trimestrielle du stock de CV	8

Index tableaux

Tableau 1	Évolution trimestrielle du marché des certificats verts en 2022	3
Tableau 2	Fournitures soumises et nombre de CV dus pour T1 et T2 2022	6

1. CADRE LÉGAL

Ce rapport est établi conformément à l'art. 25, §4 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 30 novembre 2006 relatif à la promotion de l'électricité produite au moyen de sources d'énergie renouvelables ou de cogénération :

« Chaque trimestre T, l'Administration établit un rapport d'évolution du marché des certificats verts en détaillant l'offre et la demande de certificats du trimestre précédent, T-1. Ce rapport est envoyé au Ministre au plus tard le trentième jour du trimestre T+1.

Dans les conclusions de ce rapport, l'Administration propose, en cas de déséquilibre entre l'offre et la demande de certificats verts jugé trop important, une adaptation des quotas pour les exercices suivants. Sur proposition du Ministre, le Gouvernement adapte les quotas visés au paragraphe. »

Il est à noter que les rapports relatifs au premier et au deuxième trimestre 2022, n'ont pas pu être publiés dans les délais légaux en raison de difficultés à établir les volumes de CV à annuler par les fournisseurs et les GRD dans le cadre des quotas de CV suite à la mise en place du protocole MIG 6¹.

2. ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS

L'analyse ci-dessous porte sur les statistiques relatives au marché des certificats verts (ci-après « CV ») qui ont été réalisées pour le premier semestre 2022 (T1 et T2).

Sur base de l'offre (CV arrivant sur le marché), de la demande (CV annulés et retirés du marché) et la vérification récente du volume des CV en circulation, le stock de CV est établi au 30 juin 2022. Pour rappel, à la fin de l'année 2021, une analyse complémentaire des données a été réalisée par l'Administration afin de vérifier le niveau réel du stock des CV en circulation. Le volume ainsi obtenu au 31/12/2021, à savoir 5 822 832 CV, a été considéré comme le stock de départ pour le premier trimestre 2022.

TABLEAU 1 ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU MARCHÉ DES CERTIFICATS VERTS EN 2022

	Stock de départ	2022 T1	2022 T2	2022 T3	2022 T4	Total 2022
CV octroyés - nouveau régime		388 553	445 256			833 809
CV octroyés - ancien régime		702 614	705 788			1 408 402
CV octroyés - Solwatt 10 ans		415 049	416 755			831 804
Nb total de CV octroyés		1 506 216	1 567 799			3 074 015
Retour marché CV mis en réserve 2015/2016		1 320 737	0			1 320 737
Nb total de CV arrivés sur le marché		2 826 953	1 567 799			4 394 752
CV restitués pour le quota		1 333 349	1 386 474			2 719 823
CV achetés par le GRTL		365 320	403 439			768 759
CV périmés		1 568	3 574			5 142
Nb total de CV retirés du marché		1 700 237	1 793 487			3 493 724
Stock de CV	5 822 832	6 949 548	6 723 860			6 723 860

¹ Cet événement est expliqué dans la partie 2.2 du présent rapport.

2.1. Offre de certificats verts

Au premier trimestre 2022 (T1), l'offre de CV est constituée d'une part des CV octroyés aux installations de production d'électricité verte, et d'autre part, des CV mis en réserve qui ont été remis sur le marché suite aux enchères organisées par Solar Chest en février 2022. Pour ce premier trimestre, on comptabilise au total 1 506 216 CV octroyés aux producteurs Solwatt et non Solwatt. En ce qui concerne la vente aux enchères de Solar Chest, la totalité des CV proposés à la vente, à savoir 1 320 737 CV, a été achetée par les acteurs du marché.

Quant au deuxième trimestre (T2), seuls les CV octroyés aux producteurs constituent l'offre de CV. Durant ce trimestre, 1 567 799 CV ont été émis sur les comptes des producteurs Solwatt et non Solwatt.

SOLWATT

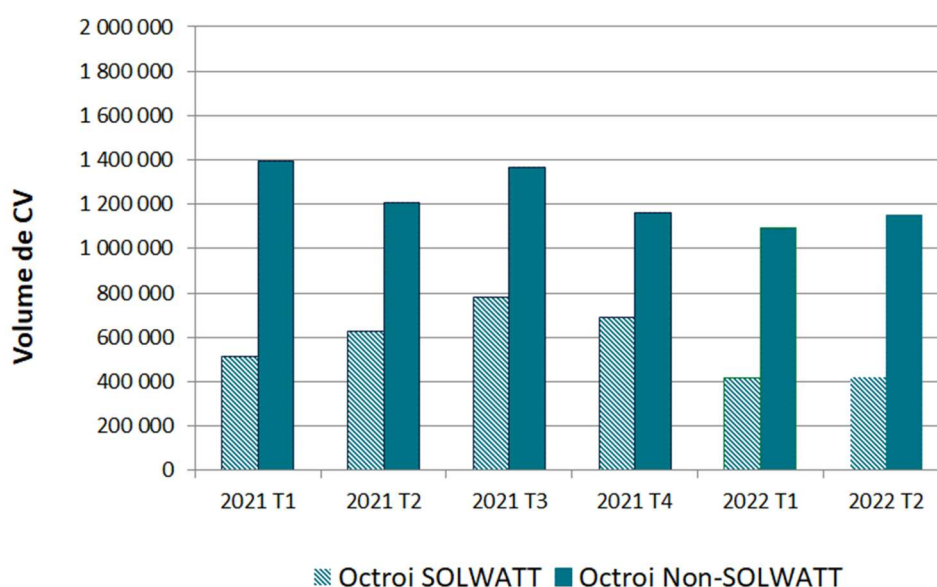
Les producteurs Solwatt ont transmis 37 694 relevés durant le T1 et 35 947 en T2. Sur base de ces relevés, 415 049 CV et 416 755 CV, respectivement pour le T1 et T2 2022, ont été octroyés et déposés sur les comptes de CV (comptes-titres « CV-Courant ») de ces mêmes producteurs.

NON-SOLWATT

Les producteurs Non-Solwatt ont transmis, quant à eux, 1 933 relevés en T1 et 3 132 durant le T2. Sur base de ces relevés, 1 091 167 CV et 1 151 044 CV, respectivement pour le T1 et T2 2022, ont été octroyés et déposés sur les comptes-titres « CV-Courant » de ces producteurs.

Le graphique 1 illustre l'évolution du nombre de CV octroyés aux producteurs Solwatt et non Solwatt sur la période des six derniers trimestres.

GRAPHIQUE 1 : EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE CV OCTROYES AUX INSTALLATIONS SOLWATT ET NON-SOLWATT



2.2. Demande de certificats verts (quota de CV)

Cette section fait référence aux transactions d'annulation des CV, par les fournisseurs et les gestionnaires de réseaux de distribution (GRD), en vue de satisfaire leur obligation du quota en Région wallonne.

Le nombre de CV à restituer par les fournisseurs et les GRD est établi sur base du quota nominal applicable aux fournitures d'électricité soumises au quota et des réductions du quota accordées aux clients finals en accord de branche. Lorsque la transaction d'annulation est enregistrée et validée dans la banque de données de l'Administration, les CV relatifs à cette transaction ne sont plus disponibles sur le marché.

Comme annoncé dans notre dernier rapport, suite à la mise en place, à la fin de l'année 2021, du MIG 6, les données utilisées pour le calcul du quota de CV sont désormais issues de la plateforme ATRIAS et nous sont transmises directement par les GRD pour l'ensemble des fournisseurs actifs. Les fournisseurs, quant à eux, continuent de nous communiquer les volumes des fournitures effectuées via une ligne directe (verte ou grise) et les volumes concernés par le processus de stockage.

La plateforme ATRIAS a connu quelques problèmes de mise en route ce qui explique le retard de transmissions des volumes et par conséquent les délais plus longs qu'habituellement pour communiquer aux acteurs concernés le nombre de CV qu'ils devaient annuler pour les deux premiers trimestres de l'année 2022. De plus, suite à des corrections dans la plateforme ATRIAS, des rectificatifs sur les données du 1^{er} semestre de 2022 ne sont pas à exclure et seront à prendre en compte pour le calcul du nombre de CV à annuler en T3/2022.

Le tableau 2, ci-dessous, montre les volumes des fournitures d'électricité soumises au quota de CV pour le 1^{er} et le 2^{ème} trimestre 2022, telles que déclarées par les fournisseurs et les GRD dans les délais légaux ainsi que le nombre de CV à annuler. Les transactions d'annulations de CV pour le trimestre en question seront enregistrées durant les trimestres suivants.

Au cours des deux premiers trimestres de l'année 2022, 2 719 823 CV ont été effectivement annulés et donc retirés du marché (cf. tableau 1 ci-avant).

Il est à noter que les différences de valeurs constatées entre les annulations effectives (cf. tableau 1) et les valeurs du tableau 2 s'expliquent notamment par ce décalage d'encodage des transactions d'annulation des CV.

Pour le 1^{er} trimestre 2022, le quota nominal de CV est de 5 440 547 et de 4 904 640 pour le deuxième trimestre 2022. Toutefois, à la suite des réductions de quota accordées aux clients finals en accord de branche, le nombre de CV réellement restitués est de 1 695 351 pour T1 et 1 460 554 pour T2.

TABLEAU 2 FOURNITURES SOUMISES ET NOMBRE DE CV DUS POUR T1 ET T2 2022

	2022 T1	2022 T2	2022 T3	2022 T4	Total
Fournitures soumises	5 440 547	4 904 640			10 345 187
Quota nominal	39,33%	39,33%			
Quota de CV hors réduction	2 139 767	1 928 995			4 068 762
CV dûs	1 695 351	1 460 554			3 155 905

2.3. CV achetés par le GRTL (Elia)

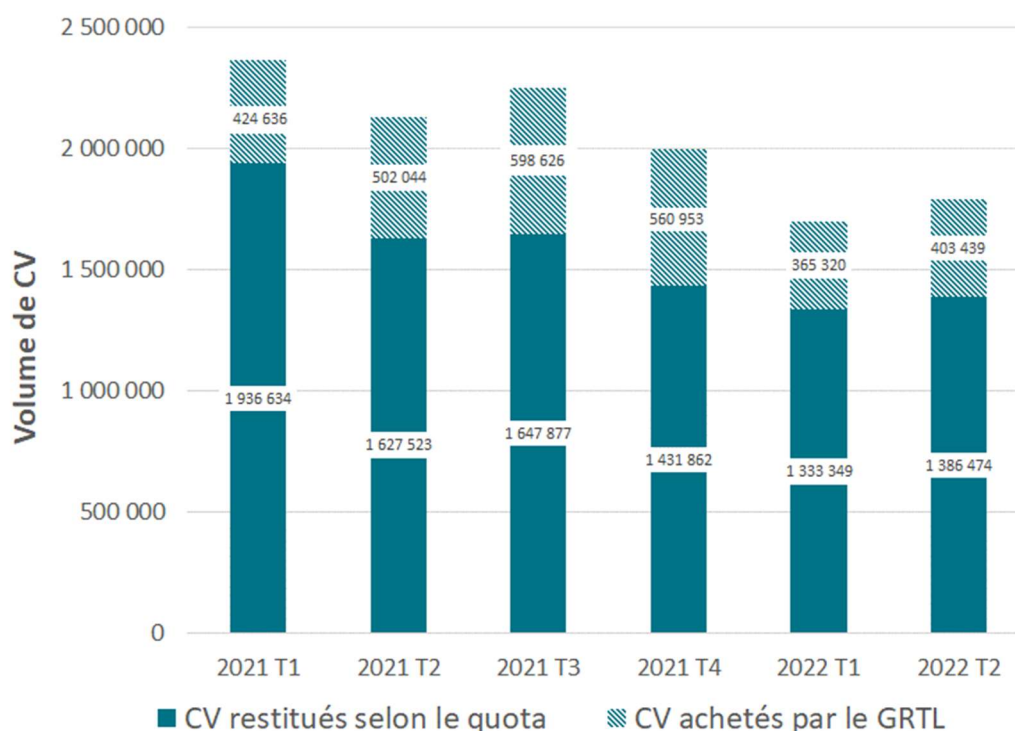
Le producteur a la possibilité de valoriser ses certificats verts soit sur le marché soit au prix garanti de 65 €/CV auprès du gestionnaire de réseau de transport local (GRTL), Elia. Le choix du prix garanti se fait lors de la transmission des relevés pour l'octroi de certificats verts et est automatiquement accessible aux installations d'une puissance inférieure ou égale à 10 kW ainsi qu'aux unités de production soumises à la procédure de réservation.

Lorsque la transaction de vente vers Elia est enregistrée et validée dans la banque de données de l'Administration, les certificats verts relatifs à cette transaction ne sont plus disponibles sur le marché.

Durant le T1 et T2 2022, respectivement 365 320 CV et 403 439 CV ont été vendus à Elia dont environ 92 % (T1) et 83% (T2) provenant de producteurs SOLWATT et le solde, 8% (T1) et 17% (T2) provenant d'installations de plus de 10 kW. En effet, durant le deuxième trimestre 2022, un afflux plus important de CV vendus au prix garanti a été identifié dans le chef des producteurs non Solwatt. L'Administration continue à observer le comportement de ces producteurs vis-à-vis du prix garanti, qui semble, progressivement mais encore de manière aléatoire, marquer une tendance à la hausse.

Le graphique 2 illustre l'évolution du nombre de CV annulés dans la banque de données de l'Administration sur la période des six derniers trimestres. La distinction est opérée entre les CV restitués pour le quota et ceux achetés par le GRTL au prix régional.

GRAPHIQUE 2 : EVOLUTION TRIMESTRIELLE DU NOMBRE DE CV RESTITUÉS SELON LE QUOTA ET CV ACHETÉS PAR LE GRTL



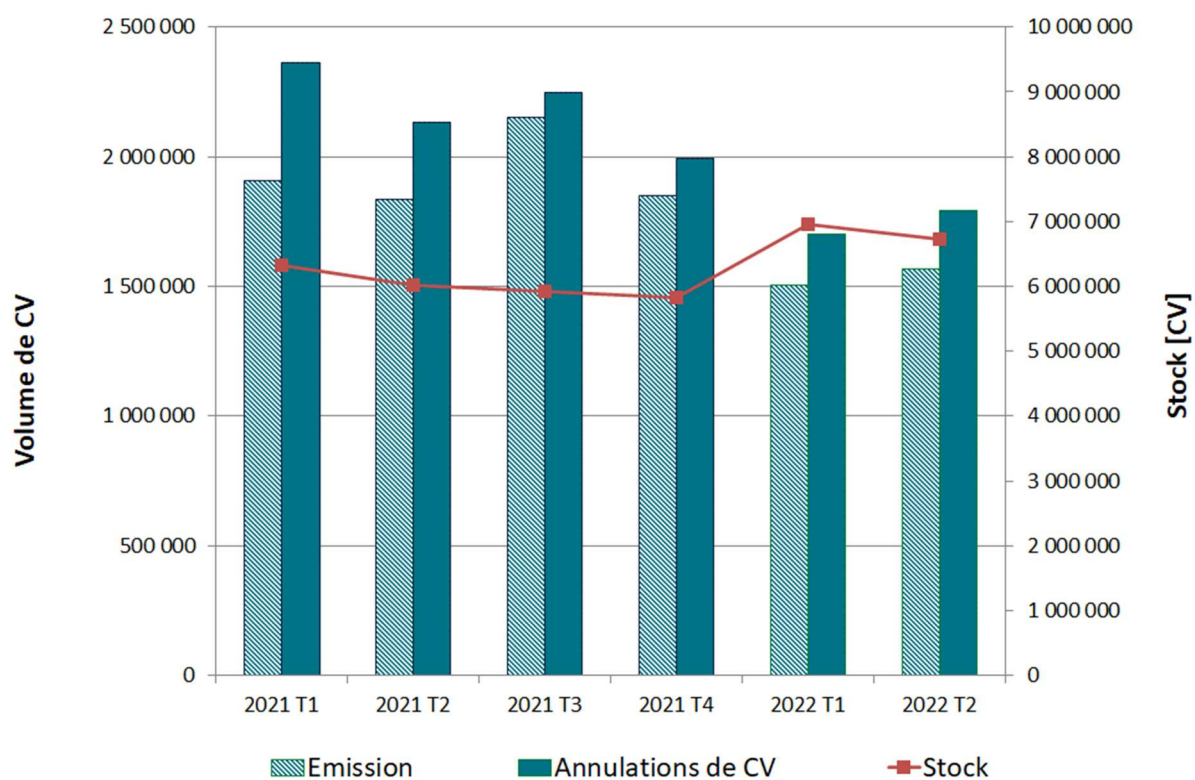
2.4. Stock de certificats verts

Le stock est défini comme étant la différence entre l'offre de CV (composée des CV émis sur le marché ainsi que des CV sortis de la mise en réserve) et les CV annulés (composés notamment des CV annulés dans le cadre de l'obligation de quota de CV, des CV vendus par les producteurs au prix garanti au GRTL ainsi que des CV périmés).

Tel qu'illustré dans le graphique 3 ci-dessous, on observe une augmentation du stock de CV à la fin du 1^{er} trimestre 2022 par rapport au 4^e trimestre 2021 ; le stock réel de CV s'établit à 6 949 548 CV au 31 mars 2022 (5 822 832 CV à la fin du T4 2021). A la fin du T2 2022, le stock diminue légèrement par rapport au T1 (6 723 860 CV).

Malgré un nombre de CV annulés (retour quota et vente au GRTL) plus important que celui de CV émis, la vente de CV aux enchères, organisée par Solar Chest en février 2022, d'un volume de plus de 1,3 millions de CV a contribué à une augmentation du stock à la fin de T1. Cet apport massif de CV sur le marché est la conséquence de la vente aux enchères de septembre 2021 durant laquelle seuls 15% de CV proposés à la vente ont été acquis par le marché, l'autre partie (près de 670 000 CV) a été reporté à l'enchère du premier trimestre 2022 et s'est ajoutée aux 650 000 CV initialement prévus. La totalité des 1,3 millions de CV proposés ayant été acquis par le marché lors de cette enchère de février 2022, le stock augmente de plus de 1 100 000 CV. Etant donné que la totalité de CV mis en réserve en 2015 et 2016 a été vendue sur le marché, cette dernière vente aux enchères de février 2022 marque la fin de la mission de la société Solar Chest.

GRAPHIQUE 3 : ÉVOLUTION TRIMESTRIELLE DU STOCK DE CV



3. CONCLUSION

Sur base des éléments exposés ci-dessus, il est observé qu'à la fin du premier trimestre de l'année 2022, le stock de CV atteint près de 6 950 000 CV. Cette augmentation de 1 100 000 CV est due exclusivement à l'acquisition par les acteurs du marché de plus de 1.300.000 CV suite à l'enchère de Solar Chest en février 2022. Il est également utile de mentionner que l'enchère de CV mis en réserve de février 2022 était la dernière par organisée par Solar Chest. En effet, la totalité de CV mis en réserve en 2015-2016 ont été acquis par le marché. Le stock de CV à la fin du deuxième trimestre ne varie pas de façon significative par rapport au trimestre précédent, mais présente une légère diminution (6 723 860 CV au 30 juin 2022).

En ce qui concerne l'offre, la baisse progressive des émissions Solwatt s'explique d'une part par l'application des régimes dégressifs et d'autre part par la fin du soutien d'un certain nombre de sites. Les ventes de CV au prix garanti par ces producteurs diminuent en conséquence. Quant aux installations non Solwatt, l'octroi des CV connaît un rythme régulier avec des fluctuations entre les périodes liées aux effets saisonniers. Cependant, durant le premier trimestre on observe une diminution des émissions notamment pour la filière cogénération biomasse. Durant le deuxième trimestre 2022, un afflux plus important de CV vendus au prix garanti a été identifié dans le chef des producteurs non Solwatt. Etant donné que les ventes de CV au GRTL par ces derniers affichent, par période, une tendance à la hausse, le comportement de ces producteurs vis-à-vis du prix garanti fait l'objet d'un suivi régulier de l'Administration.

Enfin, pour les deux premiers trimestres de l'année 2022, des difficultés ont été rencontrées quant au calcul du nombre de CV à annuler par les fournisseurs et les GRD dans le cadre du quota de CV suite à la mise en place, par ATRIAS, du nouveau système de gestion des données. Ces problèmes de démarrage de la plateforme ATRIAS présentant un manque de fiabilité des données transmises ont engendré un retard dans les enregistrements des annulations de CV pour le 1^{er} semestre de 2022. De plus, des rectificatifs ne seront pas à exclure lors du traitement des données pour le T3 2022.

* *

 *